

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1485

présenté par
M. Meurin, M. Allisio, M. Cabrolier, M. Dessigny, Mme Grangier, M. Lottiaux, M. Bryan Masson,
M. Mauvieux, Mme Mathilde Paris, M. Sabatou, M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	10 000
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
TOTAUX	0	10 000
SOLDE	-10 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer 10 000 euros du programme 174 « Énergie, climat et après-mines », action 05 « Lutte contre le changement climatique et pour la qualité de l'air ».

Au sein de l'action 05, une partie des dépenses sont consacrées à la surveillance de la qualité de l'air dont une partie de la mission concerne : « les actions d'accompagnement pour le déploiement des ZFE sont renforcées (études, actions d'information et de communication, réponses aux attentes formalisées lors de la concertation sur les ZFE ».

Alors que le Gouvernement recule pour la mise en place des Zones à Faibles Émissions, il convient de ne pas continuer à encourager le développement de ce dispositif.